

- COP'ca

Nº 0009/FR

Grenade, le 04 juin 2018

Monsieur Peter Maurer

Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
19, Avenue de la paix - CH 1202 - Genève

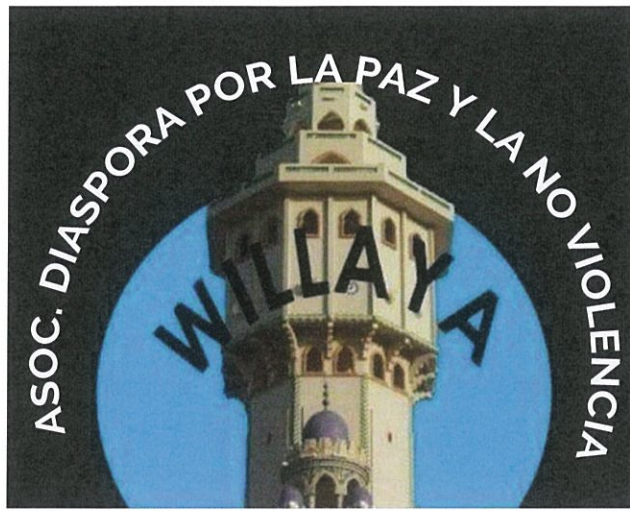
Objet : Communication de la constitution d'une association

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous contacter pour vous informer de la constitution de l'Association *ASOCIACIÓN DIASPORA WILAYA POR LA PAZ Y LA NO VIOLENCIA* [ASSOCIATION DIASPORA WILAYA POUR LA PAIX ET LA NON-VIOLENCE] récemment créée en Espagne, concrètement dans la ville de Grenade, filiale de l'association mère des wilayas basées aussi bien au Sénégal que partout dans le monde et qui a pour but de promouvoir une culture de la paix et de la non-violence par des valeurs et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité, la cohabitation dans le monde, l'échange de cultures, la tolérance et la solidarité et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits fondamentaux et ce, en se basant sur les idées de Cheikh Ahmadou Mbakké « Gaïndé Fatma », symbole de la non-violence.

C'est pourquoi, l'association, dont le siège social est sis à Armilla (Grenade) et qui est inscrite au Répertoire des Associations de l'Andalousie, ambitionne d'organiser des conférences, des débats, des tables rondes et est déterminée à collaborer avec les autorités aussi bien locales qu'étrangères et la société civile pour la construction de relations plus justes entre les personnes d'où l'importance de la construction de la personnalité de l'enfant. Pour éduquer à cette approche non-violente, le système scolaire a clairement un rôle à jouer, devant miser sur une éducation alliant les savoirs théoriques et la personne dans sa globalité et ce, pour rebondir dans les recommandations de l'Organisation des Nations Unies qui, depuis novembre 1998, appelle tous les États membres à «prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et





de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement» et ajoute que : «Les enfants doivent recevoir, dès leur jeune âge, une éducation qui leur permette de régler tout différend de manière pacifique, dans un esprit de respect de la dignité humaine, de tolérance et de non-discrimination. Ils doivent participer à des activités qui leur inculqueront les valeurs et les buts d'une culture de la paix ».

De ce fait, l'objectif de l'éducation à la non-violence et à la paix est l'acquisition par les élèves d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être leur permettant de cultiver des relations pacifiées, coopératives, solidaires et fraternelles avec les autres enfants et avec les adultes et de développer des aptitudes citoyennes les rendant acteurs de la vie démocratique de notre société.

En définitive, nous voulons mettre l'accent sur l'importance de la culture de la paix et de la non-violence dans toutes les strates de la société en commençant par l'éducation des plus jeunes et en sensibilisant la population aux enjeux et intérêts de cette culture tout en interpellant les gouvernants, les éducateurs et tous les collectifs et associations qui œuvrent pour la défense et la promotion de la culture de la paix et de la non-violence, tout en appelant à leur responsabilité et à leur engagement.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette missive et tout en espérant compter sur votre soutien et dans l'attente de vous lire très prochainement, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos salutations distinguées.

